

Les prix sont plus élevés en Île-de-France qu'en province

Maryse Fesseau, Vladimir Passeron et Martial Vérone,
division Synthèses des biens et services, Insee

En 2006, la consommation effective par habitant en France est supérieure de 23 % en valeur à la moyenne des vingt-sept pays de l'Union européenne. Cependant, pour comparer correctement les niveaux de consommation entre pays, il faut aussi tenir compte des niveaux de prix. Ceux-ci sont plus élevés en France, de 7 % en moyenne, ce qui amoindrit d'autant la différence réelle avec nos voisins.

Sur le territoire français, des différences de niveaux de prix existent aussi : les prix des dépenses de consommation sont plus élevés en moyenne de 13 % en Île-de-France qu'en province. L'écart s'explique pour plus de la moitié par les niveaux de loyers, supérieurs de près de 50 % pour les Franciliens. Sur les autres postes de dépenses, le surcroît de prix est plus important pour les services (consultations médicales, cafés, restaurants, salons de coiffure...) que pour les biens (produits alimentaires, vêtements, meubles...). La différence globale de niveaux de prix entre la région parisienne et la province est du même ordre de grandeur que celle observée sur les niveaux de rémunération.

En 2006, la consommation effective par habitant (*définitions*) atteint 20 600 euros en France, 23 % au-dessus de la moyenne européenne à vingt-sept (*tableau 1*). Cet écart est un peu moins important si l'on se restreint aux seules dépenses que les ménages supportent directement (*définitions*), car les dépenses d'éducation et de santé, plus importantes en France, sont largement socialisées. Hors dépenses prises en charge par la collectivité, la dépense de consommation se monte à 15 900 euros par habitant, soit 18 % au-dessus de la moyenne de l'Union.

Toutefois, ces comparaisons en valeur ne prennent pas en compte les différences de niveaux

de prix entre pays. Or, partager la même monnaie ne suffit pas à supprimer ces différences : si les pays de l'Union européenne ont à présent des prix relativement homogènes pour les biens échangeables, il reste des écarts significatifs entre les prix pratiqués par les secteurs d'activité abrités. Pour des comparaisons pertinentes de niveaux de consommation entre pays, il est nécessaire de tenir compte des différences de niveaux de prix, c'est-à-dire de les comparer à « parités de pouvoir d'achat ». Le niveau des prix étant plus élevé en France, de 7 % en moyenne, les écarts de consommation par habitant sont alors réduits d'autant.

Les prix en Île-de-France sont supérieurs de 13 % à ceux de la province

À l'intérieur du territoire français, des différences de prix existent aussi. Globalement, les prix moyens des produits de consommation des ménages en Île-de-France sont supérieurs de 13 % à ceux du reste de la métropole (*encadré 1*). Cet écart de prix moyen en niveau recouvre des écarts d'ampleurs très différentes suivant la nature des dépenses considérées (*tableau 2*).

L'écart de prix le plus important (36 %) entre l'Île-de-France et le reste de la métropole est celui des dépenses relatives au logement (loyers, eau, gaz, électricité et autres combustibles). Comme ces dépenses ont un poids important dans le budget des ménages (24,9 %), elles contribuent pour 7,7 points au surcroît global de prix de 13 % en région parisienne. L'écart se concentre sur les loyers, réels ou imputés (*définitions*), supérieurs de 47 % à ceux de la province. L'ampleur de l'écart est à peu près le même pour les appartements et pour les maisons individuelles. Portant sur les différences de prix des loyers au mètre carré par type de logement, cet écart de prix inclut toutefois implicitement des éléments liés à la qualité de vie et à l'environnement de l'habitation (proximité avec les commerces, accès aux infrastructures publiques, de loisir, de culture...), dont il est difficile de contrôler qu'ils sont équivalents dans les deux zones géographiques considérées.

INSEE
PREMIERE



INSEE

Les prix des autres dépenses liées au logement en région parisienne sont en moyenne plus élevés de 12 % à ceux de la province. Les tarifs d'électricité et de gaz étant uniformes sur la métropole, l'écart porte sur le coût des services liés au logement : la gestion des ordures ménagères et les services d'assainissement, le petit entretien et la réparation du logement sont plus onéreux en Île-de-France qu'en province.

Des écarts de prix importants pour les services de santé et de loisirs

Les dépenses de santé restant à la charge des ménages, après remboursement par les régimes de sécurité sociale, représentent 3,4 % de leur budget. Sur ce poste, le

surcoût supporté en Île-de-France est de 14 %. L'écart est quasiment nul sur les médicaments, mais il est très important sur les services (+ 27 %), principalement sur les honoraires des médecins, les dépassements d'honoraires étant bien plus fréquents en Île-de-France qu'en province. Le différentiel global de prix pour les dépenses de loisirs et de culture est de 5 % et il provient des seuls services (réparations des appareils, services de loisirs culturels et sportifs...), où il est de 11 %. Pour les dépenses en cafés et restaurants, plutôt assimilables à des achats de services, l'écart est là encore important entre les prix en région parisienne et ceux

en province (20 %). Les différences de prix sur les hôtels et autres hébergements sont du même ordre, même s'il est plus difficile d'en apprécier l'impact sur les budgets respectifs des résidents des deux zones : si l'achat de la plupart des produits en Île-de-France concerne bien avant tout les Franciliens, c'est sans doute moins le cas quant à la location des chambres d'hôtels en région parisienne. Pour les autres biens et services, le surcroît de prix des services (salons de coiffure, action sociale, assurances...) en Île-de-France (+ 8 %) est également très supérieur au surcroît de prix des biens (+ 2 %).

1 Consommation effective par habitant, indices de prix et de volume à parités de pouvoir d'achat en 2006

Pays	Consommation effective par habitant		
	Montant en valeur (en euros)	Indice de prix *	Indice de volume *
Luxembourg	32 600	112	174
Danemark	27 000	142	114
Royaume-Uni	24 600	112	131
Irlande	23 300	126	111
Suède	23 000	119	116
Finlande	21 200	122	105
Autriche	20 900	103	121
France	20 600	107	115
Pays-Bas	20 600	104	119
Belgique	20 000	108	112
Allemagne	19 700	105	112
Italie	18 000	106	102
Union européenne	16 700	100	100
Espagne	15 200	91	100
Grèce	14 100	86	99
Chypre	13 900	89	93
Portugal	11 500	87	79
Slovénie	9 900	74	80
Malte	9 400	70	81
République tchèque	6 600	57	70
Estonie	6 400	59	65
Hongrie	6 000	55	65
Slovaquie	5 400	53	61
Lituanie	5 300	50	64
Lettonie	5 200	53	59
Pologne	5 200	56	55
Roumanie	3 600	50	42
Bulgarie	2 600	38	40

* Pour les indices de prix et de volume à parités de pouvoir d'achat : Union européenne à vingt-sept = 100.

Lecture : la consommation effective par habitant en France s'élève à 20 600 euros. Le niveau des prix y est plus élevé de 7 % par rapport à la moyenne de l'Union européenne à vingt-sept. L'indice de consommation effective par habitant à parités de pouvoir d'achat est alors plus élevé de 15 % en France par rapport à la moyenne de l'Union. En raison du niveau d'incertitude des données, les différences entre des pays ayant des indices proches sont difficilement interprétables. Source : Eurostat, calculs Insee.

2 Surcroît de prix entre la région Île-de-France et la province en 2006

	Poids dans la dépense de consommation en métropole (en %)	Surcroît de prix en Île-de-France par rapport à la province (en %)	Contributions (en points)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,4	5,7	0,8
Boissons alcoolisées et tabac	3,0	2,6	0,1
Habillement et chaussures, dont :	4,7	9,5	0,5
<i>habillement</i>	3,8	9,1	0,4
<i>chaussures</i>	0,8	11,6	0,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles, dont :	24,9	36,3	7,7
<i>loyers</i>	18,3	47,3	6,8
<i>autres dépenses</i>	6,5	12,4	0,8
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5,9	1,1	0,1
Santé, dont :	3,4	13,7	0,5
<i>biens</i>	1,5	0,1	0,0
<i>services</i>	1,9	26,9	0,5
Transport, dont :	14,5	5,5	0,7
<i>individuel</i>	12,5	5,6	0,5
<i>collectif</i>	2,0	5,2	0,2
Communications	2,7	0,0	0,0
Loisirs et culture, dont :	9,2	4,8	0,5
<i>biens</i>	5,5	0,1	0,0
<i>services</i>	3,8	11,1	0,5
Éducation	0,7	12,7	0,1
Hôtellerie, cafés, restauration	6,2	19,9	1,4
Autres biens et services, dont :	11,4	7,0	1,0
<i>biens</i>	2,2	1,8	0,0
<i>services</i>	9,2	8,2	0,9
Ensemble hors loyers, dont :	81,7	7,5	6,4
<i>biens</i>	48,9	3,3	1,5
<i>services</i>	32,8	12,6	4,8
Total	100,0	13,2	13,2

Lecture : les boissons alcoolisées et le tabac représentent 3,0 % du budget des ménages. Les prix de ces biens en Île-de-France sont supérieurs de 2,6 % à ceux des mêmes biens en province. Ils contribuent pour 0,1 point à l'écart total de 13,2 % entre le niveau des prix en Île-de-France et celui en province.

Source : Insee.

Des écarts de prix moins marqués pour l'alimentation et les transports

Les produits alimentaires et boissons non alcoolisées coûtent globalement un peu plus cher en Île-de-France qu'en province : + 6 %, soit une contribution de 0,8 point à l'écart global de 13 %. Cet écart existe pour quasiment tous les produits alimentaires et toutes les boissons non alcoolisées. Il peut s'expliquer par différents facteurs : coût du transport, marges commerciales, celles-ci pouvant intégrer un service rendu (durée d'ouverture des magasins par exemple) ou un coût du foncier plus importants. L'écart de prix sur les boissons alcoolisées est similaire à celui sur les autres produits alimentaires. En revanche, pour le tabac, les tarifs sont fixés pour l'ensemble de la métropole, si bien que le surcroît de prix sur le poste « boissons alcoolisées et tabac » n'est en Île-de-France que de + 3 % par rapport à la province.

Les ménages consacrent 4,7 % de leur budget de consommation aux vêtements et aux chaussures. Pour ces biens, les prix sont en moyenne plus élevés de 10 % dans la région parisienne qu'en province. Pour les meubles, l'équipement ménager et l'entretien courant de la maison, l'écart de prix est faible (1 %), ce résultat tenant pour partie aux hypothèses retenues pour l'estimation (*encadré 1*). Pour les dépenses de communications, il n'y a pas de différence de coût entre régions : le prix du timbre et celui de la communication téléphonique sont les mêmes, que l'on habite en province ou en Île-de-France ; les téléphones et les télécopieurs sont majoritairement vendus dans des enseignes nationales, dont le tarif est le plus souvent uniforme sur le territoire.

L'écart de prix des dépenses de transport est de 5 %, qu'il s'agisse de transport individuel (acquisition de voitures neuves, équipement, réparation et dépenses de carburants) ou de transport collectif (trains, avions, bateaux...). Pour les achats d'automobiles, le prix en sortie d'usine est le même quelle que soit la région de résidence de l'acheteur. Les prix des carburants sont par ailleurs très peu différents d'une région à l'autre. L'essentiel de l'écart, pour les transports individuels, provient des prix des services de réparation, nettement plus élevés en région parisienne. Pour les transports collectifs, les tarifs des trains et des avions ne diffèrent pas selon le lieu de résidence. La différence de coût provient

donc du transport collectif local, qui intègre implicitement des éléments de qualité de service difficilement distinguables : pour le service rendu par un ticket de métro par exemple, l'écart de prix ne corrige pas des éventuelles différences de densité du maillage et de fréquence du service qui existent entre le métro parisien et celui des grandes villes de province.

Le surcroît de prix en région parisienne se concentre surtout sur les services

Au total, hors dépenses de loyers, les prix en Île-de-France sont supérieurs de 7 % à ceux de la province. L'écart de prix est faible sur les biens (+ 3 %), en partie parce qu'ils peuvent être transportés. L'écart de prix est, en revanche, beaucoup plus marqué pour les services (+ 13 %), en général plus abrités de la concurrence

interrégionale. Il s'explique, par ailleurs, par la plus grande dépendance du prix d'un service à la rémunération du facteur travail nécessaire à sa production, l'écart reflétant des différences de rémunération. Les revenus salariaux sont en fait nettement plus élevés en Île-de-France qu'en province, de l'ordre de 30 à 40 %. Mais cet écart s'explique aussi par le fait que les entreprises sont plus grandes en région parisienne et qu'elles appartiennent à des secteurs d'activité plus rémunérateurs. Par ailleurs, les Franciliens appartiennent plus souvent à des catégories socioprofessionnelles mieux rémunérées.

« Toutes choses égales par ailleurs », en neutralisant les autres déterminants du salaire, l'effet lié à la résidence en région parisienne est encore compris entre 9 % et 13 % pour les hommes, et entre 12 % et 16 % pour les femmes (*bibliographie*). La différence de salaires à poste équivalent entre la région parisienne et la province est

1. Des coefficients spatiaux pour comparer les prix entre l'Île-de-France et la province

Dans le cadre du programme de comparaisons internationales de richesse par habitant et du calcul des parités de pouvoir d'achat, l'Insee fournit à Eurostat des niveaux de prix pour l'ensemble des postes de la demande contribuant au PIB. Pour les dépenses de consommation des ménages, la collecte des prix en niveau s'appuie sur des enquêtes *ad hoc* : il s'agit de répondre à un cahier des charges qui assure la comparabilité des produits entre pays européens sur la base de critères très précis. Pour des raisons de coût de collecte, ces enquêtes sont souvent réalisées dans la seule région de la capitale du pays concerné, puis extrapolées à l'ensemble du pays grâce à des « coefficients spatiaux », pour chaque type de dépense. Pour estimer ces coefficients, deux méthodes sont possibles : soit des enquêtes spécifiques sont menées sur l'ensemble du territoire, soit on utilise les relevés de prix réalisés pour le calcul de l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC), et on les complète par d'autres sources. C'est cette seconde approche qui a été choisie dans cette étude. Les données utilisées ici sont celles de l'échantillon des prix relevés en 2006.

L'indice des prix à la consommation complété par d'autres sources

L'échantillon de produits suivis pour l'IPC est construit de façon à évaluer les variations de prix sur l'ensemble du territoire, un objectif qui se distingue de celui consistant à comparer des niveaux de prix entre deux zones géographiques. La source utilisée n'est donc pas toujours adaptée à la comparaison de niveaux de prix. Plus précisément, les données de l'IPC sont suffisamment précises pour permettre de calculer sans difficulté majeure un ensemble de coefficients couvrant près de la moitié de la dépense de consommation des ménages.

D'autres sources sont également utilisées : les fichiers administratifs de la Caisse nationale d'assurance maladie pour les dépenses de santé, l'enquête Logement pour les loyers, des relevés de prix sur l'internet... Cela permet ainsi d'atteindre un taux de couverture de plus des deux tiers. Les coefficients relatifs aux dépenses restantes sont estimés sur la base d'hypothèses spécifiques. Elles consistent en premier lieu à travailler par analogie, par exemple en étendant à l'ensemble des vêtements les écarts observés sur la minorité de vêtements pour lesquels les données de l'IPC sont utilisables. Les prix sont par ailleurs supposés uniformes entre l'Île-de-France et le reste de la métropole pour certains biens durables (meubles, appareils électroménagers, hi-fi...), faute d'informations directement exploitables dans l'échantillon de l'IPC. Les grandes enseignes nationales (hypermarchés et grandes surfaces spécialisées) constituent l'essentiel des points de ventes de ces biens. Or, leurs catalogues de produits sont en général valables pour l'ensemble du territoire ; en outre, ces enseignes se sont également développées dans le *e-commerce*, accessible à tous.

2. Au Royaume-Uni aussi

Le même exercice de comparaison des prix entre la région capitale et le reste du pays a été mené, sur l'année 2000, au sein du Royaume-Uni (*tableau et bibliographie*). Pour de nombreux biens et services, l'écart de prix entre Londres et le reste du pays est proche de celui entre la région parisienne et le reste de la métropole. Comme dans le cas français, la majorité de l'écart porte sur les loyers, le coût de la santé, et plus généralement les postes dont la part des services est importante.

Surcroît de prix entre la région capitale et le reste du pays, comparaison entre la France et le Royaume-Uni

	France (2006)		Royaume-Uni (2000)	
	Poids dans la dépense de consommation (en %)	Surcroît de prix entre la région parisienne et le reste du pays (en %)	Poids dans la dépense de consommation (en %)	Surcroît de prix entre Londres et le reste du pays (en %)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,4	5,7	10,0	5,0
Boissons alcoolisées et tabac	3,0	2,6	3,8	1,0
Habillement et chaussures	4,7	9,5	6,3	5,3
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles *	24,9	36,3	17,6	35,4
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5,9	1,1	6,5	3,1
Santé	3,4	13,7	1,5	14,9
Transport	14,5	5,5	13,7	1,0
Communications	2,7	0,0	2,0	0,0
Loisirs et culture	9,2	4,8	14,1	3,6
Éducation	0,7	12,7	1,2	1,5
Hôtellerie, cafés, restauration	6,2	19,9	10,9	13,6
Autres biens et services	11,4	7,0	12,4	10,3
Total	100,0	13,2	100,0	8,5

* Le calcul de l'écart de loyers au Royaume-Uni est effectué sur les seuls loyers réels.
Sources : Insee, ONS.

donc du même ordre de grandeur que le surcroît de prix sur les services mais aussi que le surcroît du niveau général des prix. De même, en 2005, les différences de revenus des travailleurs indépendants entre l'Île-de-France et la province sont de près de 50 % si l'on ne tient pas compte de leur répartition sectorielle, mais ne sont plus que de 20 % si l'on en tient compte.

Au final, pour les services, une boucle « prix-revenus », sans doute favorisée au départ par la différence de prix sur le foncier et ses répercussions sur les loyers, explique que les niveaux de prix et de rémunérations soient plus élevés en région parisienne que dans le reste de la métropole.

Définitions

La **consommation effective des ménages** est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

La **dépense de consommation des ménages** se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé et d'éducation restant à leur charge.

Les **consommations individualisables** sont celles dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas en particulier des dépenses pour l'éducation, la santé et l'action sociale.

Les **dépenses en logement** incluent les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, c'est-à-dire ceux que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Bibliographie

D. Baran et J. O'Donoghue, « Price levels in 2000 for London and the regions compared with the national average », *Economic Trends* n° 578, janvier 2002.

F. Evain, « De l'influence du territoire sur les revenus des non-salariés », *Insee Première* n° 1185, avril 2008.

D. Meurs et S. Ponthieux, « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, 2006, Insee.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

Tél. : 03 22 97 31 70

Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2008

Abonnement annuel : 74 € (France)

92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : S. Laterza
Code Sage IP081210
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2008

